

Module 3 – Aspects financiers, contrôle et audit

DESCRIPTION DES SESSIONS ET CONFÉRENCES



Lecture des états financiers

Cette activité de formation, précédant la tenue du module 3 du programme en gouvernance de sociétés, est mise à la disposition des participantes et des participants désirant se familiariser ou rafraîchir leurs connaissances à l'égard de la lecture des états financiers.

Elle comporte deux parties :

Lecture et compréhension des états financiers

- Survol de la comptabilisation d'opérations et de la mécanique comptable
- Composantes de bases : bilan, état des résultats et le résultat étendu, état des flux de trésorerie et analyse de l'effet des opérations sur les états financiers
- Discussion des principes comptables et des limites de la constatation dans les états financiers, de la divulgation complémentaire d'informations et de l'importance des notes aux états financiers
- Identification des principales conventions comptables, des estimations comptables et de l'incertitude dans la mesure
- Rôle des normes comptables et tendances
- Mesures de performances financières et non financières

Analyse et interprétation des états financiers

- Ratios de rentabilité
- Ratios de solvabilité
- Ratios de liquidité

Première session

Mesure et gestion de la performance

Cette session vise à définir, évaluer et gérer la performance financière et non-financière d'une organisation. Une attention particulière est mise sur l'utilisation de deux outils de gestion par le conseil d'administration dans un contexte stratégique, soit le budget et le tableau de bord équilibré. Ces outils seront analysés dans l'optique de la mesure et du contrôle de la performance tout en reconnaissant leurs forces et les pièges qu'ils peuvent contenir.

Deuxième session

Analyse de la performance financière

Cette session vise à aider les participants à lire et à interpréter les principales mesures de performance financière contenues dans les états financiers d'une organisation. La performance financière est analysée à l'aide des principaux ratios financiers et indices stratégiques. Les participants sont incités à reconnaître les éléments à risque dans les états financiers et à identifier les bonnes questions à poser à la direction pour accroître leur assurance face à ces états financiers.

Troisième et quatrième sessions

Communication de l'information financière

L'intégrité et la fiabilité sont des caractéristiques essentielles de l'information publiée par l'entreprise pour assurer un haut degré de confiance des investisseurs et du public dans l'entreprise. Les deux sessions présentent les informations à être publiées de même qu'exposent et expliquent les normes, les processus et les moyens dont dispose l'entreprise pour satisfaire à ses obligations de qualité de ces informations. Elles insistent d'une manière spécifique sur les décisions, les devoirs et les contributions attendues des membres du conseil et de ses principaux comités pour assurer cette fiabilité de l'information publiée. Ces sessions ont donc pour objectif d'informer les membres de conseil sur la nature, le type, le moment et la fréquence de la publication de l'information financière (et non financière) au bénéfice des actionnaires, des autorités réglementaires et du grand public, de manière à ce qu'ils puissent satisfaire à ces besoins et, le cas échéant, de connaître les moyens à utiliser pour répondre à ces dispositions.

Cinquième session

Étude du rapport de gestion (Ateliers de travail et plénière)

Analyse et commentaires sur un rapport de gestion. Travail en ateliers et partage des commentaires en réunion plénière

Sixième session

Responsabilité civile quant aux obligations d'information sur le marché secondaire

Les responsabilités des administrateurs en ce domaine émanent de la Loi sur les valeurs mobilières. Cette session vise à identifier et expliquer les principales dispositions légales et réglementaires à l'égard des responsabilités des administrateurs concernant la publication des informations financières et non financières par l'entreprise. Elle vise aussi à indiquer les principales précautions à prendre à ce sujet de la part des administrateurs

Septième session

Aspects financiers propres aux organismes à but non lucratif

Cette session permettra de comprendre ce qu'est un organisme à but non lucratif par rapport à tout autre type d'organisation. Les organismes à but non lucratif ont des caractéristiques qui leur sont propres. Ces caractéristiques peuvent avoir des incidences sur les aspects financiers et de gouvernance auxquels les membres des conseils d'administration doivent porter attention. Nous ferons un tour d'horizon de ces caractéristiques et incidences.

Huitième session

Contrôle interne et information financière : rôle du conseil d'administration

L'objectif de cette session est de permettre aux administrateurs de comprendre la notion de contrôle interne et la réglementation relative aux contrôles internes afin qu'ils puissent jouer adéquatement leur rôle relativement au contrôle. À partir de la présentation des obligations trimestrielles et annuelles en matière de reddition de comptes sur les contrôles internes, des exemples d'activités de contrôle seront présentés aux participants. Ils développeront ainsi une compréhension du rôle important qu'ils doivent jouer et ils seront outillés pour entreprendre des discussions pertinentes et constructives avec l'équipe de gestion, l'auditeur interne, le chef de la conformité et le vérificateur externe. Quelques exemples de contrôles déficients et de cas de manipulation des résultats seront présentés pour mettre en lumière ce que les administrateurs auraient pu faire pour éviter ces situations.

Neuvième session

Ateliers sur une étude de cas en contrôle interne

Dixième session

Fraude et information financière : définition, composantes, traitement et rôle du conseil d'administration

Cette session vise à outiller les administrateurs pour faire face à la fraude et ses risques. On définit d'abord brièvement la fraude, ses origines, ses sources et ses manifestations. On s'attache par la suite à identifier et décrire la nature de la fraude dans l'information financière et à survoler les autres types de fraude et ses effets, ses impacts et ses conséquences. Par ailleurs, la session vise à identifier et à décrire d'une manière concrète les moyens de détecter la fraude et de la prévenir (politique de prévention de la fraude, politique de ligne téléphonique confidentielle, etc.) ainsi qu'à déterminer les responsabilités des administrateurs et du comité d'audit, des auditeurs internes et externes à ces égards. Enfin, il est mentionné à l'occasion les dispositions légales et réglementaires pertinentes.

Onzième session

Nouvel environnement de l'audit externe

Cette session vise à définir à l'intention des membres du conseil ainsi que des membres du comité d'audit, les rôles et les responsabilités propres aux auditeurs externes, à décrire la nature et le type de mandat qui peut être confié à un auditeur externe, à fournir les éléments nécessaires pour s'assurer de l'indépendance de l'auditeur, à faire connaître les modes opérationnels des cabinets d'experts comptables ainsi que les principales dispositions légales et réglementaires à l'égard de l'audit externe des états financiers et enfin à faire connaître les mécanismes de contrôle et de suivi du travail des auditeurs externes, dans le contexte canadien.

Douzième session

Organisation, supervision et évaluation de l'audit externe; rôle du comité d'audit et comprendre les travaux et les communications de l'auditeur externe

Cette session a pour objet de faire connaître les informations, les compétences et les outils nécessaires ainsi qu'à identifier les précautions à prendre lors du changement d'auditeur externe et connaître les moyens d'établir ses honoraires; elle vise également à aider à déterminer les moyens, les méthodes et façons de faire pour assurer une supervision pertinente des travaux de l'auditeur externe. Elle insiste sur les moyens et outils nécessaires pour être en mesure de comprendre, d'interpréter et de se satisfaire des travaux de l'auditeur et de son rapport d'audit et au besoin comment y donner suite. Enfin, elle donne quelques considérations pour permettre aux membres du comité d'audit de s'assurer de l'indépendance de l'auditeur à l'égard de ses travaux et de son mandat. Avec une situation fictive, on illustre les communications de l'auditeur externe au comité d'audit à l'égard de la planification de l'audit, des résultats de l'audit et des questions touchant l'indépendance de l'auditeur externe.

Treizième session

Audit interne : raison d'être, organisation, apport au conseil et à ses comités

Cette session vise à présenter, à décrire et à faire prendre conscience de l'importance et de la contribution significative de l'audit interne dans le processus de la saine gestion et à l'égard du contrôle interne de l'entreprise. À cette fin, elle présente une description exhaustive du rôle, de l'organisation, des contributions et des moyens d'actions de l'équipe d'audit interne. Elle insiste particulièrement sur les liens que doit entretenir le conseil d'administration et particulièrement le comité d'audit avec cette équipe. Elle décrit également les moyens et les outils nécessaires pour assurer une supervision

adéquate de cette fonction, en suivre les réalisations et surtout pour assurer que les résultats de ses travaux sont pris en compte dans l'entreprise.

Conférence

Vérificateur général du Québec et administrateurs des entités du secteur public

Le Vérificateur général du Québec a pour mission de favoriser par la vérification le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. Pour ce faire, il produit des rapports dans lesquels il communique aux intéressés ses constatations, ses commentaires et ses recommandations. Son apport consiste à promouvoir, en ce qui a trait à l'information financière et à celle sur la performance, une reddition de comptes à la fois rigoureuse et transparente.